



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 6882

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur les difficultés que rencontre le personnel de la direction générale des impôts du département des Yvelines : l'ensemble des centres se trouve confronté à un accroissement particulièrement important de ses charges et corrélativement voit ses effectifs baisser. En 1982, la direction générale des impôts a exprimé des demandes en fonction de ses besoins, il y a, par ailleurs, lieu de tenir compte de la technicité des dossiers à traiter. Or, celle-ci est plus importante dans ce département en raison de la structure socio-professionnelle de la population. La situation extrême de Versailles - Saint-Quentin mérite un développement particulier. « L'explosion » économique de la ville nouvelle ne s'est pas accompagnée d'une implantation corrélatrice des services nécessaires au traitement des dossiers. Les conséquences sont multiples : les surcharges excessives ne permettent pas de remplir normalement les missions de service public qui leur incombent ; le risque est grand d'assister à la création de nouveaux « paradis fiscaux » : l'irritation des usagers est parfaitement compréhensible, mais tournée vers le personnel qui subit les effets de l'imprévoyance et de la lourdeur de son administration. Cette situation difficile est transposable à d'autres centres du département à des degrés divers. Elle demande quelles mesures sont envisagées pour améliorer les conditions de travail de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs de la direction des services fiscaux des Yvelines ont été déterminés, comme pour les autres directions, en fonction du niveau de ses charges et de son degré d'informatisation. Pour 1989, cette direction bénéficiera, par redeploiement, de la création de 8 emplois nouveaux de catégorie C, ce qui portera ses moyens globaux à 1 238 emplois. L'informatisation des services de direction sera poursuivie en 1989 et celle des centres des impôts fonciers est prévue pour le début de 1990.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6882

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3699